

Avis aux entrepreneurs de travaux agricoles et aux exploitants d'économats de camps de travailleurs agricoles

Les sections 57 et 220 de la Loi sur l'indemnisation des travailleurs stipulent qu'avant la délivrance de tout permis, licence ou certificat impliquant l'emploi de salariés dans l'État de New York, le demandeur doit présenter les documents requis prouvant la couverture de son assurance contre les accidents du travail et l'invalidité des travailleurs.

Les entrepreneurs de travaux agricoles doivent souscrire une assurance contre les accidents du travail pour certains de leurs employés, comme les chauffeurs de camion.

Les exploitants d'économats de camps de travaux agricoles doivent souscrire une assurance contre les accidents du travail pour tous leurs employés.

Vous devez obtenir et envoyer la documentation suivante avec votre demande. Vous devez également la tenir à la disposition des enquêteurs du Département du travail en cas d'inspection.

Vous devez obtenir de votre compagnie d'assurance un formulaire C-105.2 dûment rempli prouvant la couverture de l'assurance contre les accidents du travail, et un formulaire DB-120.1 dûment rempli prouvant la couverture de l'assurance invalidité. Les deux certificats d'assurance doivent être fournis à ce bureau. Autres formes de preuve acceptables :

- Formulaire U-26.3 du Fonds d'assurance de l'État de New York (NYSIF)
- En cas d'auto-assurance : SI-12, SI-105.2P ou SIG-105.2 pour les accidents du travail et DB-155 pour l'invalidité

Si vous êtes assuré(e) par le Fonds d'assurance de l'État de New York, visitez le site www.nysif.com et créez un compte en ligne. Cliquez sur « eCerts » pour obtenir les certificats d'assurance U-26.3 et DB-120.1. Vous pouvez également envoyer un e-mail au Fonds d'assurance de l'État de New York à certificates@nysif.com.

Si vous n'êtes pas assujetti(e) à l'assurance contre les accidents du travail et/ou l'invalidité, fournissez un certificat de dispense CE-200 dûment rempli à ce bureau. Ce certificat peut être obtenu en ligne à l'adresse suivante : https://www.businessexpress.ny.gov/app/answers/cms/ a_id/2263/kw/CE. Vous pouvez contacter la Commission des accidents du travail au 866-298-7830 si vous avez besoin d'aide pour obtenir ce certificat.

Les bureaux de la Commission des accidents du travail sont situés aux adresses suivantes :

Albany District Office

Riverview Center
150 Broadway
Suite 195
Menands, NY 12204

Buffalo District Office

Ellicott Square Building
295 Main Street
Suite 400
Buffalo, NY 14203

Queens District Office

168-46 91st Avenue
3rd Floor
Jamaica, NY 11432

Binghamton District Office

State Office Building
44 Hawley Street
Binghamton, NY 13901

Long Island District Office

2929 Expressway Drive North
Suite 200
Islandia, NY 11749

Rochester District Office

130 Main Street West
Rochester, NY 14614

Brooklyn District Office

One Pierrepont Plaza
5th Floor
300 Cadman Plaza West
Brooklyn, NY 11201

Manhattan District Office

215 W. 125th Street
New York, NY 10027

Syracuse District

(Central New York)
935 James Street
Syracuse, NY 13203